



DÉCOUVREZ NOS AUTRES SOLUTIONS D'ASSURANCE

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN FRANCE :

A,B,C

RÉSIDENTS ÉTRANGERS EN FRANCE :

E,F,ENP

DEMANDEURS DU VISA SCHENGEN :

EUROPAX

EXPATRIÉS DANS LE MONDE ENTIER :

AMI EXPATRIÉS

Cette brochure est un aperçu des garanties et n'a pas de valeur contractuelle. L'intégralité des conditions et exclusions peut être consultée sur le contrat et sur nos sites : www.acs-ami.com et www.assistance-etudiants.com

Contrat souscrit par l'Association pour la Mobilité Internationale auprès du groupe Allianz. Entreprises régies par le Code des Assurances et soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex.

ACS
153, rue de l'université 75007 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 40 47 91 00 - Fax : +33 (0)1 40 47 61 90
E-mail : contact@acs-ami.com
ACS, S.A.S. au capital de 150 000 €
Société de courtage d'assurances
317 218 188 RCS Paris
N° ORIAS 07 000 350 - Site web ORIAS : www.orient.fr

COMMENT SE FAIRE REMBOURSER ?

En nous envoyant par courrier postal toutes les factures médicales originales ou en venant directement déposer votre demande de remboursement dans nos bureaux du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 à cette adresse : ACS Service Médical A l'attention du médecin-conseil - 153, rue de l'université 75007 Paris - France.

En cas d'hospitalisation de plus de 24 heures, contactez notre plateforme d'assistance pour une prise en charge directe.

Mutuaide : +33 (0)1 45 16 43 81

QUI SOMMES-NOUS ?

ACS (Assurances Courtages et Services) est une société de courtage d'assurance santé spécialisée dans la mobilité internationale étudiante depuis plus de 30 ans. Aujourd'hui, ACS propose toute une gamme de solutions d'assurance pour couvrir tout type de séjour en France ou à l'étranger, du court voyage à l'expatriation longue durée à ses 70 000 clients répartis dans le monde entier.

Connectez-vous à nos sites internet et découvrez toutes nos solutions d'assurance :

www.assistance-etudiants.com
www.acs-ami.com

Suivez l'actualité d'ACS et découvrez de nombreux conseils sur le voyage et l'expatriation sur nos réseaux sociaux et notre blog :



Souscrivez en ligne :
www.assistance-etudiants.com

153, rue de l'université 75007 Paris - France
M° Invalides - M° Alma-Marceau
Tél. : +33 (0)1 40 47 91 00 - Fax : +33 (0)1 40 47 61 90
E-mail : contact@acs-ami.com

www.acs-ami.com
www.assistance-etudiants.com



SOUSCRIVEZ EN LIGNE
www.assistance-etudiants.com

CONCEPTION ET RÉALISATION : MAP ADVERTISING *map*



ÉTUDIANTS / STAGIAIRES

GLOBE PARTNER



153, RUE DE L'UNIVERSITÉ
75007 PARIS - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 40 47 91 00
contact@acs-ami.com

www.assistance-etudiants.com

ASSISTANCE
étudiants

by  **ACS**

POURQUOI SOUSCRIRE GLOBE PARTNER ?

Lorsque vous voyagez dans le monde entier, pour des vacances ou des études à l'étranger, souvent la Sécurité sociale française ou l'assurance de votre carte bancaire ne suffisent pas. Il est donc nécessaire de souscrire une assurance voyage qui prendra en charge vos frais médicaux, vos besoins d'assistance et de rapatriement ainsi que votre responsabilité civile.

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Les étudiants, les stagiaires ou les voyageurs de moins de 70 ans, de toutes les nationalités voyageant dans le monde entier en dehors de leur pays d'origine.

NOS POINTS FORTS

- Souscription et paiement sécurisés en ligne, délivrance immédiate de l'attestation d'assurance.
- Contrats valables pour les demandes d'attestation spécifique pour certaines destinations.
- Contrats valables dans le monde entier, sans notification de changement de pays.
- Tarifs compétitifs et excellent rapport qualité/prix.
- La garantie Responsabilité Civile comprend les objets confiés lors de stages.
- Garanties incluses: frais médicaux, assistance rapatriement, responsabilité civile, assistance juridique, garanties bagages pendant le trajet Aller/Retour.
- Option interruption d'études qui couvre vos frais de scolarité.
- Pour vos soins médicaux, vous avez le libre choix des médecins et des hôpitaux.
- Les garanties sont souscrites auprès de l'une des plus importantes compagnies mondiales ALLIANZ.

ÉTUDIANTS / STAGIAIRES

NOS TARIFS

Départ d'un pays de l'Union Européenne.

Durée	-36 ans	de 36 à 69 ans
Jusqu'à 7 jours	13 €	15,40 €
de 8 à 14 jours	25 €	29,80 €
Plus de 14 jours (tarif mensuel)	34 €	40,60 €
Option Interruption d'études	1% des frais avec un minimum de 50 €	

Départ d'un pays hors de l'Union Européenne.

Durée	Vers un pays de l'Union	Vers un pays hors Union Européenne	Vers un pays de l'Union Européenne	Vers un pays hors Union Européenne
	-36 ans		de 36 à 69 ans	
Jusqu'à 7 jours	17 €	22 €	20,20 €	26,20 €
de 8 à 14 jours	33 €	43 €	39,40 €	51,40 €
Plus de 14 jours (tarif mensuel)	46 €	60 €	55 €	71,80 €
Option Interruption d'études	1% des frais avec un minimum de 50 €			



GARANTIES

FRAIS MÉDICAUX

- Chirurgie et Hospitalisation avec possibilité de prise en charge hospitalisation sur simple appel téléphonique

- Actes médicaux et paramédicaux, pharmacie, analyses en laboratoire
- Soins dentaires d'urgence
- Soins dentaires suite à accident
- Frais médicaux maximum par personne et par an

ASSISTANCE

- Transport médical
- Rapatriement sanitaire
- Présence d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation de plus de 7 jours
- Retour anticipé suite au décès d'un membre de la famille proche
- Envoi des médicaments indispensables et introuvables sur place
- Transmission des messages urgents
- Frais de recherche
- Avances de fonds en cas de vol
- Assistance juridique
- Avance sur caution pénale
- Rapatriement du corps en cas de décès

REMBOURSEMENT MAXIMUM

100% des frais réels sans franchise ni délai de carence

100% des frais réels

300 €

600 €

150 000 €

100% des frais réels

100% des frais réels

billet A/R + 80 € par nuit (max. 8 nuits)

billet retour

100% des frais réels

100% des frais réels

3000 €

700 €

3 000 €

7 000 €

100% des frais réels (frais funéraires limités à 1 500 €)

RESPONSABILITÉ CIVILE

SONT GARANTIS LES DOMMAGES CAUSÉS À AUTRUI PENDANT LA DURÉE DU VOYAGE ET DU SÉJOUR

- Dommages corporels 4 500 000 €
- Dommages matériels et immatériels 450 000 €
- Objets confiés dans le cadre de stages 11 500 €
- Franchise par dossier et par sinistre 100 €

INDIVIDUELLE ACCIDENTS / PRÉVOYANCE

- Capital décès accidentel 8 000 €
- Capital incapacité permanente totale suite à un accident 30 000 €

ASSURANCE BAGAGES

- Pendant le trajet A/R en complément de la compagnie de transport 1 150 €

OPTION - FRAIS D'INTERRUPTION D'ÉTUDES

- En cas de rapatriement médical ou d'hospitalisation (plus de 45 jours consécutifs)

Prorata temporis
15 000 € maximum